

## Le mot du Président :

Chère consœur, cher confrère,

L'année 2020 restera décidément dans nos mémoires l'année de tous les dangers : sanitaire, social et ... économique !



Une année inédite pour le monde entier et pour la France avec son lot de mesures anti-COVID19 dont un premier confinement quasi-total de 55 jours avec arrêt complet des activités économiques (à l'exception de l'agroalimentaire) et un second confinement certes moins drastique mais d'au moins 45 jours ... Est-ce terminé pour autant ?

Nous quitterons sans regret cette année et nous espérons toutes et tous que nous pourrons aborder plus sereinement 2021 .... C'est du moins mon plus cher souhait en cette période de vœux...

Passez de bonnes fêtes de fin d'année en respectant les gestes barrières et les préconisations sanitaires. Ainsi, vous vous protégerez ainsi que les autres ...

Bien confraternellement à toutes et tous,

Le Président,

**Hervé PICHON**

## ÉDITION SPÉCIALE ENQUÊTE EIG

### Au sommaire de ce numéro :

- **Retour sur l'AGO annuelle de l'AFCRT**
- **Information du réseau de l'AFCRT :**
  - **Publication de l'ouvrage du TTI**
  - **Enquête Adhérent sur Étude d'intérêt général**
  - **Agrément CIR pour CRT en renouvellement de label**
- **Le chiffre du mois**



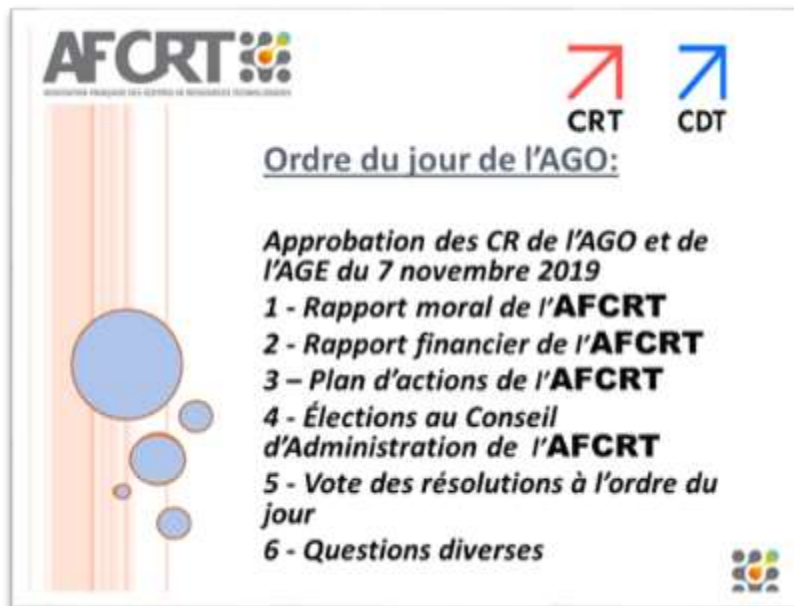
**Notre Assemblée Générale Ordinaire annuelle 2020 s'est tenue le 30 septembre 2020 à 11 heures**



Compte-tenu du contexte sanitaire de la crise COVID19, le Conseil d'Administration de l'AFCRT avait pris, lors de son dernier conseil en juin, la sage décision d'innover en termes de format : il a été décidé de tenir exceptionnellement cette assemblée annuelle **par voie dématérialisée**.

C'était une première et elle a été couronnée d'un très grand succès avec un taux de participation jamais atteint depuis la création de l'AFCRT en 2003, puisque vous étiez 36 adhérents sur 49 soit un taux de participation de 73 % !!...

L'ordre du jour était le suivant :



Nous avons bénéficié de la présence du **MESRI**, en la personne de **Morgane LE BRAS**, Chargée de mission dispositifs de soutien à la recherche partenariale au Service de l'innovation, du transfert de technologie et de l'action régionale (SITTAR) à la Direction générale de la recherche et de l'innovation (DGRI), que nous remercions sincèrement.

Elle a confirmé que le MESRI travaillait actuellement à la mise en place de deux mesures de relance dans le cadre du plan **France RELANCE** et plus particulièrement à destination de nos **CRT/ CDT** :

1. **L'accueil de chercheur**
2. **Le Coupon Recherche Innovation**

Concernant l'accueil de chercheur :

- **La première mesure** concerne **l'accueil de chercheur**, salarié d'une entreprise, au sein de structures de recherche telles que les **CRT / CDT** ou tout autre structure de recherche publique.

L'État prendra en charge 80% du salaire du chercheur accueilli, à raison de 1 à 2 personnes par centre. Cette première mesure sera effective **à compter du 01/01/2021**.

Responsable de la Publication : **Philippe CANIAUX** – Délégué Général [p.caniaux@afcr.com](mailto:p.caniaux@afcr.com)

ASSOCIATION FRANÇAISE DES CENTRES DE RESSOURCES TECHNOLOGIQUES – Association Loi 1901  
20, rue Thalès de Milet - Technopole Université – 72000 LE MANS – France  
Tél : +33 (0)2 43 39 46 46 - Fax : +33 (0)2 43 39 46 47

## Concernant le **COUPON RECHERCHE INNOVATION** :

• La seconde mesure est le **Coupon Recherche Innovation**.

Il s'agit d'une aide versée par l'État à l'entreprise bénéficiaire, qui permet de couvrir les domaines de la veille à la faisabilité technologique (soit des TRL3/4 à 6) et il peut atteindre 50 K€ par projet d'entreprise.

L'aide couvre 60% des dépenses de R&D soit **30 K€**, incluant les frais internes à l'entreprise et externes tels que la sous-traitance de travaux de R&D. Cette mesure est inscrite dans le PIA4 et devrait être conduite sous l'autorité des DRRT. Cette mesure vise **2000 entreprises** (pas uniquement des PME, même s'il s'agit de la cible prioritaire) pour un **budget global de 60 M€**.

Il n'y a pas de thématiques spécifiques mais les travaux de R&D devront s'inscrire dans une démarche écodurable ou d'écotransition. Enfin, cette mesure sera compatible avec le CIR ou le CII et il est conseillé de lancer en amont une procédure de rescrit fiscal. Elle sera lancée au **01/12/2020**;

**Le FNCT demandé par l'AF CRT s'inscrit donc dans la mise en œuvre de ce chèque innovation avec un fonctionnement plus proche focalisé sur les territoires.**

**AF CRT**  
ASSOCIATION FRANÇAISE DES CENTRES DE RESSOURCES TECHNOLOGIQUES  
AU SERVICE DE LA COMPÉTITIVITÉ DES ENTREPRISES

Pour l'accueil de chercheur, l'un d'entre vous a déjà déposé un dossier d'accueil qui est en cours d'instruction.

Pour le Coupon, l'**AF CRT** ne dispose pas à ce jour de directives contractuelles concernant sa mise en place. Nous sommes toujours dans l'attente du retour du Ministère concernant sa mise en place effective. Dès que nous serons en mesure de disposer d'informations concrètes à ce sujet, nous ne manquerons pas de revenir vers la communauté.

Ces deux mesures-phare du plan nous concernant plus particulièrement font suite à tout le travail de concertation engagé auprès du ministère. Il a été diffusé dans le *LIVRE BLANC de L'APRÈS CRISE SANITAIRE COVID-19 : Mieux positionner nos structures dans l'écosystème de l'innovation, de la recherche et du transfert de technologies* publié en avril 2020.

Nous espérons revenir très vite vers vous avec de bonnes nouvelles pour utiliser ses deux nouveaux outils du plan de relance.

Votre Délégué Général,

*Philippe CANIAUX*

[p.caniaux@afcr.com](mailto:p.caniaux@afcr.com)



## INFORMATIONS du RÉSEAU AFCRT :

### PUBLICATION DE L'OUVRAGE PANORAMA DE L'ECOSYSTEME DU TRANSFERT DE TECHNOLOGIE ET DE L'INNOVATION



En juillet dernier, l'**AFCRT** a mis en ligne sur son site un ouvrage sur le TTI (Transfert de Technologie et l'Innovation), qui recense l'ensemble des structures de cet écosystème. Il comporte de nombreuses annexes relatives aux différents réseaux.

Il a été diffusé largement auprès de collectivités, divers organismes (CNRS, ...), des chargés d'affaires de l'INPI et je compte sur vous pour le diffuser à d'autres partenaires publics (collectivités territoriales).

Pour le télécharger, voici le lien :

<https://afcr.com/panorama-de-lecosysteme-du-transfert-de-technologie-et-de-linnovation-telechargez-le-document-ici/>

N'hésitez pas à publier ce lien dans vos newsletters, courriels, etc ....

### ENQUÊTE ADHÉRENT pour ÉTUDE D'INTÉRÊT GÉNÉRAL (EIG)

A la différence de certaines organisations professionnelles qui ont une vocation technique telles que l'ACTIA ou l'ACTA dans le domaine agro-alimentaire ou agricole, l'**AFCRT** a pour objet social *la défense et la promotion de nos structures labellisés CRT/ CDT*. En ce sens, elle se doit, dans une démarche collective, de permettre à la communauté de bénéficier d'informations pertinentes pour le bénéfice de chacun dans divers domaines génériques tels que le social, juridique, fiscal, règlementaire, ...

Ainsi, en tant qu'organisation professionnelle regroupant des structures à vocation technique diverse, elle a déjà, par le passé, lancé un certain nombre d'études que l'on peut qualifier d'**intérêt général** puisqu'elles concernaient l'ensemble de la communauté : étude sur l'assujettissement à la TVA, étude sur les contrats de R&D, ...

En effet, ces études, bien que chacun exerce ses activités dans un domaine technique spécifique, restent à vocation collective puisqu'elles s'intéressent à la qualité de Centre de Ressources Technologiques ou de Cellules de Diffusion Technologique. En cela, elles ont pleine vocation à être portées par l'**AFCRT**.

Plus récemment, nous avons lancé un appel d'offres (AO) auprès de cabinets spécialisés sur un OUTIL D'AIDE À LA DÉCISION de type *Strategic Intelligence* simple et opérationnel. Cet outil devait notamment étudier :

- les champs juridiques, fiscaux, économiques et financiers,
- les domaines d'activité et de leur volume respectif,

Responsable de la Publication : **Philippe CANIAUX** – Délégué Général [p.caniaux@afcr.com](mailto:p.caniaux@afcr.com)

ASSOCIATION FRANÇAISE DES CENTRES DE RESSOURCES TECHNOLOGIQUES – Association Loi 1901

20, rue Thalès de Milet - Technopole Université – 72000 LE MANS – France

Tél : +33 (0)2 43 39 46 46 - Fax : +33 (0)2 43 39 46 47

et permettre de proposer un choix judicieux de modèles juridiques les mieux adaptés à l'ensemble des dimensions économiques, organisationnelles, de son environnement, et prenant en compte également la vision stratégique à moyen et long terme de la structure.

Malheureusement, cet AO est resté infructueux.

Mais nous vous communiquerons dans un prochain bulletin quelques exemples réussis de nouveaux modèles économiques que viennent de mettre en place certains d'entre vous et qui semblent bien adaptés à nos activités.

En 2021, nous souhaiterions lancer une nouvelle étude d'intérêt général. En ce sens, nous souhaitons recenser auprès de nos adhérents les thématiques les plus fédératrices sur lesquels nombre d'entre vous s'interrogent et peuvent rencontrer des difficultés à les résoudre à titre individuel.

Cela pourra ainsi bénéficier à la collectivité et être pleinement dans le champ des actions que peut mener l'**AFCRT**.

**En ce sens, nous vous adresserons dans les prochains jours un questionnaire d'enquête à remplir pour que nous puissions avec le conseil d'administration lancer en 2021 une étude générique au bénéfice de la collectivité de nos adhérents... Nous vous remercions par avance d'y répondre massivement !**

## **AGRÈMENT CIR POUR LES CRT EN DEMANDE DE RELABELLISATION**

Le MESRI/DGRI-SITTAR nous communique l'information suivante, concernant l'Agrément CIR en lien avec le Renouvellement du label CRT :

Dans le cadre de la procédure transitoire mise en place cette année :

**Pour les CRT dont le label doit être renouvelé au 01/01/2021 :**

**Le centre devra compléter le CERFA N° 10198\*10 sans joindre la lettre de labellisation (Les services du MESRI/DGRI vérifieront l'éligibilité du centre à cette procédure).**

**Le CRT devra transmettre cette demande d'agrément CIR selon les recommandations suivantes :**

<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid131085/agrement-pour-les-centres-de-ressources-technologiques-au-titre-du-credit-impot-recherche.html>

Comme indiqué sur cette page à :  [courriel](#)

Il faudra joindre votre CERFA à cette nouvelle adresse :

[agrement\\_structures-particulieres@recherche.gouv.fr](mailto:agrement_structures-particulieres@recherche.gouv.fr)



**BON RENOUVELLEMENT !**

**PLATEFORME DE SAISIE pour LABEL CRT/ CDT**

En ce qui concerne la nouvelle procédure de labellisation **CRT/ CDT** qui sera mise en place courant 2021, nous attendons un point d'étape par le MESRI.

Bien entendu, nous ne manquerons de vous tenir informé de l'avancée des travaux.

---

Responsable de la Publication : **Philippe CANIAUX** – Délégué Général [p.caniaux@afcr.com](mailto:p.caniaux@afcr.com)

ASSOCIATION FRANÇAISE DES CENTRES DE RESSOURCES TECHNOLOGIQUES – Association Loi 1901  
20, rue Thalès de Milet - Technopole Université – 72000 LE MANS – France  
Tél : +33 (0)2 43 39 46 46 - Fax : +33 (0)2 43 39 46 47

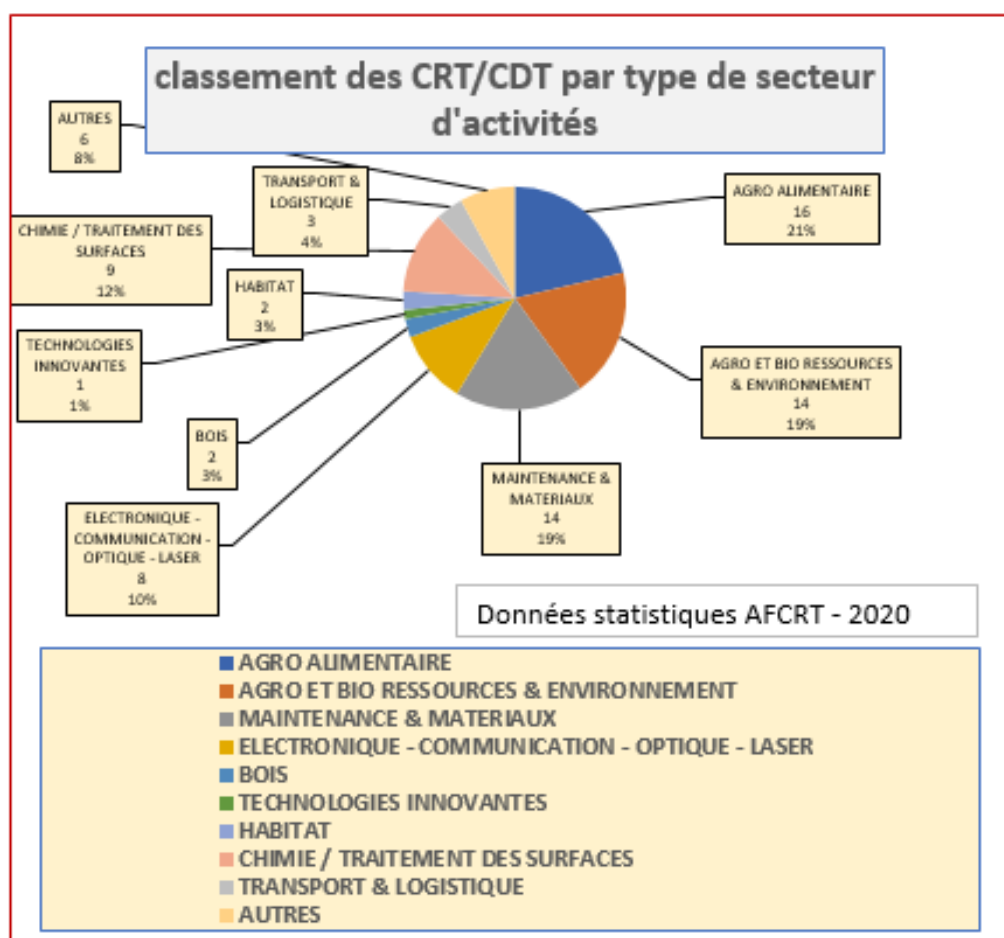
## Le CHIFFRE du MOIS :

Combien de **CRT/ CDT** exercent-ils leurs activités dans les domaines de l'agroalimentaire, des agro-bioressources environnementales ?



Cela représente 40 % de l'ensemble des **CRT/ CDT** ...

Voici la répartition générale par grands domaines :



Responsable de la Publication : **Philippe CANIAUX** – Délégué Général [p.caniaux@afcr.com](mailto:p.caniaux@afcr.com)

ASSOCIATION FRANÇAISE DES CENTRES DE RESSOURCES TECHNOLOGIQUES – Association Loi 1901  
20, rue Thalès de Milet - Technopole Université – 72000 LE MANS – France

Tél : +33 (0)2 43 39 46 46 - Fax : +33 (0)2 43 39 46 47

COVID-19  
PRENEZ SOIN DE VOUS  
RESPECTEZ LES CONSIGNES

**PORTEZ-VOUS BIEN !  
PRENEZ SOIN DE VOUS ET DES AUTRES**

**CONTACT**

**Philippe CANIAUX**

Délégué Général

07 88 50 31 57

[p.caniaux@afcrt.com](mailto:p.caniaux@afcrt.com)

[www.afcrt.com](http://www.afcrt.com)

**AFCRT**  
ASSOCIATION FRANÇAISE DES CENTRES DE RESSOURCES TECHNOLOGIQUES



**NOUS VOUS DONNONS RV EN 2021 POUR UNE ANNÉE FERTILE :**

**Au plaisir de vous y retrouver !!**

**D'ici là, passez de**

*Bonnes  
Fêtes!!!*



**en respectant les gestes barrières ...**

